

Décision n° 47-2022

ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'ASSURANCE DES VEHICULES A MOTEUR ET RISQUES ANNEXES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Vu la délibération n°20.06.14.1-1 en date du 11 juin 2020 portant délégation du Conseil Municipal accordée au Maire,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu le Code de la Commande publique,

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 28 octobre 2022,

Considérant la nécessité de renouveler, à compter du 1^{er} janvier 2023, le marché d'assurance des véhicules à moteur et risques annexes,

Considérant que ce marché nécessite une consultation des entreprises selon la procédure d'appel d'offres ouvert passé en application de l'article R.2124-1 du Code de la Commande Publique,

Considérant qu'à l'issue de la publication effectuée le 22 juillet 2022 sur le profil d'acheteur, au BOAMP et au JOUE, 3 sociétés ont remis une offre,

Considérant que les candidatures des 3 sociétés ont été admises,

Considérant qu'après analyse des offres reçues, l'offre de la société Groupama Paris Val de Loire a été déclarée par la Commission d'Appel d'offres comme étant les offres économiquement les plus avantageuses au vu de l'ensemble des critères de sélection,

Article 1

Décide de signer avec la société Groupama Paris Val de Loire, sise 60 boulevard Duhamel du Monceau 45166 Olivet cedex, le marché d'assurance des véhicules à moteur et risques annexes, pour une durée de trois (3) ans à compter du 1^{er} janvier 2023 et pour une prime annuelle de 6 835,30 € HT soit 8 196,58 € TTC.

Article 2

Précise que les dépenses sont inscrites au budget Communal.

Article 3

Ampliation de la présente décision sera adressées à :

- Monsieur le préfet de l'Essonne,
- Madame la Comptable Public,
- La société GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE.

Article 4

D'informer le Conseil Municipal de cette décision lors de sa prochaine séance.

Fait à Ballainvilliers, le 25 novembre 2022

Le Maire,
Stéphanie Gueu Viguiers

